

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures et une minute, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 16 Février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 28

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame CARTA*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 17 : MOTION présentée par le Groupe « *Fiers d'être Denaisiens !* » : SERVICE SANTÉ DE SECOURS MÉDICAL (SSSM) DU SDIS – AIDE MÉDICALE D'URGENCE.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Élus denaisiens, nous avons pris connaissance de la décision du Conseil d'Administration du SDIS 59 d'inscrire à son ordre du jour la privation de la direction du SSSM (*Service Santé de Secours Médical*) de sa capacité à intervenir sur le champ de l'aide médicale d'urgence.

Cette décision unilatérale non concertée avec les collectivités territoriales concernées doit être revue et discutée : rien que pour le bassin de vie du denaisis, ce sont 500 interventions de ce type qui sont mobilisées par an, le plus souvent en direction de personnes de situation d'urgence sanitaire absolue.

Dans cette période d'extrême tension sanitaire et sociale, nous nous solidarisons pleinement de l'alerte du collectif des infirmiers-sapeurs pompiers du Nord, composé de personnes valeureuses et investies, certainement les mieux placées pour juger des conséquences dramatiques de cette décision des élus du SDIS du Nord.

.../...

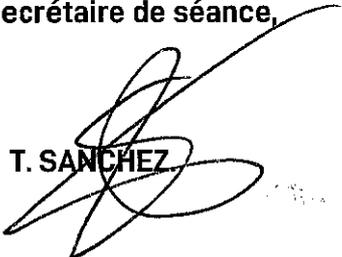
Nous demandons l'organisation d'une table ronde urgente associant les services de l'Etat, et la CAPH co-financeur du SDIS, concernant cette situation qui ne peut qu'avoir des conséquences sanitaires graves dans un bassin de vie dont chacun connaît les indicateurs sanitaires et les besoins particuliers d'une partie de sa population en souffrance.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

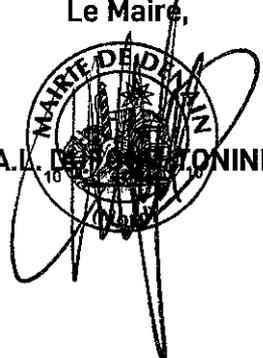
DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ

Le Maire,


A.L. DE SANTONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....